

DÉCRYPTAGE Défi métiers : la dissolution du Carif-Oref francilien entre dans sa phase active malgré le flou persistant sur la suite

L'assemblée générale de Défi métiers organisée le jeudi 20 octobre 2022 a lancé de façon opérationnelle la dissolution du GIP annoncée fin septembre. À cette occasion, le liquidateur du Carif-Oref a été nommé, sa mission cadrée et la durée du processus précisée. Le volet social de cette décision prise de concert par la région et la préfecture d'Île-de-France est désormais lancé dans le cadre d'une procédure d'info-consultation des IRP du GIP. Le conseil régional explique de son côté les raisons de son choix et ses projets, encore peu détaillés, pour la poursuite des activités jusqu'à présent assurées par le Carif-Oref. La collectivité indique qu'une "cellule d'accompagnement des salariés sera créée dans les prochaines semaines" pour aider les 42 salariés à retrouver un nouvel emploi. Des postes seront proposés à tous les salariés souhaitant rejoindre les effectifs de la Région.



"On ne fait pas moins, on fait mieux", affirme le Conseil régional d'Île-de-France. Région Île-de-France

L'ensemble des membres du groupement d'intérêt public Défi métiers se sont réunis en assemblée générale jeudi 20 octobre 2022 au matin avec comme ordre du jour unique la validation des décisions relatives aux modalités de dissolution du Carif-Oref francilien. Une décision prise par la région et la préfecture d'Île-de-France officialisée lors du conseil

d'administration du GIP qui s'est tenu le 15 septembre dernier ([lire sur AEF info](#)). Voulu comme technique avec l'adoption de trois délibérations, et prévue pour durer une heure, la réunion s'est finalement étirée pendant près de trois heures et a permis à certains membres du GIP de faire part de leurs inquiétudes et de leur incompréhension à la fois vis-à-vis de la décision de dissolution et des modalités de son annonce.

Modalités de dissolution

Défi métiers cessera ses activités le vendredi 23 décembre prochain au soir à la suite du "non-renouvellement" de sa convention constitutive. Une première résolution adoptée par son AG fixe la durée de la période de liquidation à six mois à compter de cette date, soit "du 23 décembre 2022 au 23 juin 2023". Une autre délibération nomme Robert Djellal en tant que liquidateur du GIP Défi métiers. Haut-fonctionnaire rattaché au ministère des Finances, ce dernier a notamment été président de "Manpower égalité des chances" ou encore directeur adjoint du cabinet d'Azouz Begag au ministère délégué à la Promotion de l'égalité des chances (2005-2007).

La dernière délibération adoptée par l'AG de Défi métiers détermine les missions du liquidateur qui devra notamment "établir le budget de la liquidation", "réaliser l'actif" et "apurer le passif" du GIP ou encore "mener à bien et au terme toutes les conséquences sociales liées à [sa] liquidation, à compter du 23 décembre 2022". Il est par ailleurs "imposé au liquidateur" un certain nombre d'"obligations", dont celle de convoquer les assemblées générales nécessaires à l'approbation des comptes 2022 puis à celle du "compte définitif de liquidation". Défi métier précise par ailleurs dans un communiqué publié sur son site que son directeur général, Bernard Barbier, "garde les pleins pouvoirs jusqu'au 23 décembre 2022".

Lancement de l'info-consultation

La nomination du liquidateur et le cadrage de la procédure de liquidation permettent en outre de lancer les démarches afférentes en matière d'accompagnement des 42 salariés de Défi métiers. Ces derniers sont en effet liés au GIP par un contrat de droit privé qui prendra fin avec la disparition du Carif-Oref. Le processus d'info-consultation des IRP devait commencer d'ici au 28 octobre et est attendu par les délégués du personnel de la structure qui n'ont, pour le moment, que peu d'informations sur les propositions de postes qui pourraient être formulées par la région et les services de l'État.

La période d'info-consultation, qui peut durer d'un à trois mois selon les cas, devrait se poursuivre jusqu'à la fin novembre, de manière à permettre la continuité des services assurés par Défi métiers et que la région a annoncé vouloir reprendre à son compte. Elle doit également permettre de définir les indemnités supra-légales que la région et la préfecture accepteront de verser aux salariés dans le cadre de leur licenciement, ainsi que les mesures d'accompagnement et notamment l'éventuel recours au CSP (contrat de sécurisation professionnelle) pour tout ou partie des salariés.

Contactée par AEF info, la Région Île-de-France indique qu'"une cellule d'accompagnement des salariés sera créée, dans les prochaines semaines, pour aider les salariés à trouver un nouvel emploi". Elle rappelle également qu'elle a, avec l'État, confirmé lors de l'assemblée générale, son "accord pour mettre en place des mesures complémentaires dans le cadre de la procédure de licenciement qui s'enclenchera sous l'égide du directeur général et du liquidateur". La région renvoie d'ailleurs à ces deux derniers la responsabilité de "mener cette

procédure en toute transparence et dans les meilleures conditions possibles pour les salariés", tout en prenant soin de souligner qu'"il va de soi que la continuité du service public doit être préservée et ne pas être perturbée dans l'intérêt de tous".

Également contactées par AEF info, la préfecture d'Île-de-France et la Drieets n'avaient pas répondu aux sollicitations au moment de la publication de cette dépêche.

Jusqu'à 70 postes proposés

Lors de l'assemblée générale du 20 octobre, la présidente du GIP et par ailleurs vice-présidente de la région Île-de-France pour l'emploi, la formation et l'apprentissage, Stéphanie Von Euw (Libres !), a évoqué un total de 70 postes qui pourraient être proposés aux salariés de Défi métiers dans les prochaines semaines. Des postes qui ne seraient toutefois pas réservés mais pour lesquels les candidatures émanant du GIP seraient "regardées avec bienveillance". Cette perspective laisse dubitatifs les représentants du personnel qui soulignent qu'aucune précision n'a pour l'heure été apportée sur la nature des emplois et des postes concernés. "Il est probable qu'on propose des emplois de contractuels à des personnes qui sont aujourd'hui en CDI", redoutent-ils.

La région Île-de-France confirme à AEF info s'être engagée, "avec l'État", "à proposer des postes à l'ensemble des salariés qui souhaiteraient rejoindre leurs services respectifs ou organismes associés". Les 70 postes identifiés "à ce jour" recouvrent "des domaines de compétences très proches et cohérents avec les missions réalisées aujourd'hui par les salariés de Défi métiers", tels que la "gestion des SI et des partenariats", les "études et analyses socio-économiques ou encore le "développement de partenariats avec les acteurs de la formation". "Il s'agit essentiellement de postes de catégorie A au sein des services de la région, de [la future agence] régionale de l'orientation, de l'Institut Paris Région et de la Drieets", précise la région.

Opposition politique à la région

Dans une tribune publiée le 24 octobre, 52 conseillers régionaux des quatre partis de l'opposition de gauche à Valérie Pécresse (communistes, écologistes, LFI et socialistes) dénoncent le "triste démantèlement d'un service public unique expert dans son domaine et dont l'arrêt viendra mettre fin à de nombreux services absolument nécessaires, sans véritable proposition de continuité ni d'engagement fort pour préserver les emplois des 42 salarié·es". Ils s'interrogent également sur une décision qui "s'inscrit à contre-courant des promesses de plein-emploi et de déploiement de politique liées à l'emploi, à la formation et à l'orientation" et s'étonnent, "alors que le GIP 'ne serait pas nécessaire' selon Valérie Pécresse, [alors que] des agent·es de la région, ainsi que la préfecture, continuent tout de même de le solliciter pour son expertise".

Continuité des missions du Carif-Oref

Outre son volet social, la dissolution de Défi métiers pose la question de la continuité de tout ou partie des missions du Carif-Oref qui se trouve au centre d'un grand nombre de politiques régionales du champ emploi-formation, que ce soit au travers de sa mission d'observation et de réalisation d'études ou de l'alimentation et de l'administration de Dokelio, la base régionale de l'offre de formation et d'apprentissage.

Lors de l'AG du 20 octobre, la présidente du GIP a indiqué que la région avait décidé d'internaliser les missions appelées à perdurer (les termes de "reprise d'activités" ont soigneusement été évités durant toute la réunion, selon plusieurs sources contactées par AEF info). Selon le schéma qui a été évoqué, ces missions, non encore précisées, devraient donc se répartir entre :

- le service informatique de la région ;
- le service formation professionnelle ;
- l'IRP (Institut Paris Région), ex-Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne ;
- la future "Agence de la promesse urbaine et de l'orientation" qui devrait prochainement voir le jour.

La région affirme à AEF info que "le devenir des missions de service public obligatoires au sens du code du travail seront mises en œuvre sans perturber les usagers". Elle indique avoir d'ores et déjà "identifié les moyens humains et techniques nécessaires à cette mise en œuvre". Ainsi, elle confirme que le "système d'information Dokelio sera intégré dans l'environnement SI de la région". La collectivité souligne avoir également "identifié les ressources humaines indispensables au bon fonctionnement du Carif-Oref, tant pour les services de la région que pour l'IPR. [Des] ressources feront bien évidemment partie des propositions de postes qui seront faites aux salariés de Défi métiers."

Outre l'intégration de Dokelio "dans l'environnement SI de la région", l'IPR (Institut Paris région) devrait reprendre la mission d'observatoire (Oref) assurées historiquement par Défi métiers. Cette dernière décision est cohérente avec un des arguments avancés par Valérie Péresse, la présidente de région, et Marc Guillaume, le préfet, pour justifier la dissolution de Défi métiers, à savoir le doublon entre les deux structures. Un problème pourrait toutefois apparaître dans la mesure où, si l'IPR "a pour mission essentielle de réaliser des études et travaux nécessaires à la prise de décision de la région Île-de-France et de ses partenaires [...] dans de nombreux domaines tels que l'urbanisme, les transports et la mobilité, l'environnement, l'économie et les questions de société", il sous-traitait jusqu'à présent ses études sur les domaines de l'emploi et de la formation à Défi métiers...

Quel cadre État-Région ?

D'un point de vue opérationnel se pose par ailleurs la question du cadre juridique dans lequel ces différentes missions seront réalisées. Les Carif-Oref sont en effet des structures placées sous la double tutelle de l'État, via le ministère du Travail, et des régions. Ils font ainsi l'objet de cofinancements à parité entre les deux partenaires (parfois complétés par des missions menées pour de tierces parties) et doivent être en mesure de répondre aux demandes émanant de leurs commanditaires, régionaux comme émanant de l'État.

La région se veut toutefois rassurante sur ce point. "L'État et la région se sont mis d'accord sur une convention qui encadrera les missions du Carif-Oref d'Île-de-France à partir du 1^{er} janvier 2023. Cette convention sera le support pour l'État et la région pour définir ce qui est utile pour les usagers du service public", indique-t-elle à AEF info. Une situation qui ne serait toutefois pas aussi clarifiée selon les informations recueillies par AEF info. Ainsi, les discussions entre les représentants de l'État en Île-de-France et de la région seraient toujours en cours sur les contours de cette convention qui se heurte par ailleurs à un écueil majeur : l'organisation envisagée aujourd'hui par la région Île-de-France ne matérialise pas le Carif-

Oref en tant que tel, contrairement à ce qui a été fait dans la région Grand-Est où le Carif-Oref a été internalisé aux services régionaux mais a conservé son existence propre. Une situation qui empêcherait l'État d'avoir un interlocuteur identifié "Carif-Oref" avec qui interagir en Île-de-France.

Enjeux multiples

Alors que Défi métiers va cesser d'exister dans moins de deux mois, la région va devoir préciser rapidement ses intentions pour les différentes missions du Carif-Oref et l'organisation qui devra être mise en place. En effet, au-delà des études qui pourraient être suspendues, les questions principales tournent autour de Dokelio et, surtout des autres systèmes d'information qui sont alimentés par son intermédiaire. Les principaux sont les systèmes d'information et d'affectation Affélnet et Parcoursup qui doivent recenser la totalité de l'offre en apprentissage francilienne selon un processus devant être lancé en novembre. Les incertitudes sur cet aspect inquiéteraient déjà les rectorats franciliens qui auraient alerté le ministère de l'Éducation nationale face au risque de ne pas pouvoir présenter une offre complète à l'ouverture des deux plateformes, début 2023.

L'offre de formation référencée par la base de données gérée par Défi métiers alimente en outre les systèmes d'information et divers sites du SPE (service public de l'emploi), en particulier de Pôle emploi et des missions locales. Elle est également utilisée par les services régionaux pour la définition du SPRF (service public régional de la formation).

Par ailleurs, si l'annonce de la dissolution de Défi métiers n'a pas eu d'impact sur l'activité de la structure malgré plusieurs jours de grève initié par les représentants du personnel, le mois de novembre pourrait être plus tendu. Alors que les travaux d'alimentation de Parcoursup doivent commencer le mois prochain, le déroulement des négociations avec le liquidateur et les moyens qui lui seront accordés par la région et les services de l'État vont être regardés de près par les salariés et leurs représentants, avec un possible durcissement de leurs positions.

Cette période s'ouvre par ailleurs dans un climat particulier dans la mesure où la région a sollicité certains salariés de Défi métiers pour leur proposer d'éventuels postes. Des sollicitations qui sont donc intervenues en dehors du processus de liquidation de la structure, alors que l'assemblée générale du 20 octobre n'était pas terminée. Sans surprise, cette initiative est très mal passée auprès des représentants du personnel.

Flou autour des motivations de la dissolution

Au-delà du flou qui règne encore sur l'organisation qui semble se dessiner à la suite de la dissolution du GIP Défi métiers, des questions restent en suspens quant aux motivations de cette décision. Selon les informations d'AEF info, la décision de dissoudre le Carif-Oref aurait été actée au niveau régional entre la fin août et début septembre 2022, notamment sur la base d'un rapport établi par l'ancienne vice-présidente de la commission emploi-formation-apprentissage de la région (de 2015 à 2021), Anne-Père Brillaut, en vue de la création de l'agence francilienne de l'orientation. Dans ce document, Anne-Père Brillaut envisage trois hypothèses qui prévoient toutes la dissolution du GIP ou sa transformation pour devenir cette agence.

Au final, l'hypothèse "retenue par l'exécutif" est celle d'une "internalisation" de la future agence sous la forme d'une direction de l'orientation "directement rattachée à la direction

générale" de la région, ainsi que le détaille le rapport qu'AEF info a pu consulter. Un choix qui s'accompagne donc de la dissolution du Carif-Oref, dont Anne-Père Brillaut note le "manque total de notoriété au-delà des publics professionnels" et dont les missions obligatoires sont resserrées autour de l'offre de formation et de l'observatoire.

En réponse à AEF info, le Conseil régional explique que la décision de non-renouvellement de la convention constitutive de Défi métiers, qui conduit de fait à sa dissolution, a été prise par les "copartenaires" au sein du Carif-Oref que sont la Région et l'État, ou plus précisément ses représentants et services territoriaux. La collectivité avance trois raisons pour justifier cette décision :

- "L'utilité d'une structure dédiée pour porter le Carif-Oref n'est aujourd'hui plus justifiée" ;
- "certaines missions conduites par Défi métiers doublonnent avec celles exercées par les services de la région ou des organismes associés tels que l'Institut Paris Région" ;
- "La mise en visibilité de l'offre de formation pour les personnes en recherche d'emploi et les apprentis peut largement être réalisée par la région, principal financeur de cette offre".

Quel positionnement de l'État ?

Le rapport d'Anne-Père Brillaut n'établit toutefois pas clairement le gain organisationnel qui pourrait être retiré de cette dissolution. Le rapport souligne à plusieurs reprises que la future agence de l'orientation a vocation à offrir un "guichet unique" au grand public pour lui fournir une "information claire et fiable concernant leur orientation tout au long de leur vie", alors que Défi métiers a vocation à s'adresser uniquement aux professionnels. De même, le gain financier de la démarche n'est pas précisément démontré alors que Défi métiers bénéficie d'un budget annuel de l'ordre de 3,6 M€, dont environ 3,5 M€ apportés à parts égales par la région et l'État (environ 100 000 € sont ajoutés au budget de Défi métiers par des partenariats divers).

La deuxième question posée par le sort réservé à Défi métiers est liée au positionnement de l'État dans ce dossier, à la suite de la décision de dissolution du GIP cosignée par le préfet de région. Une décision qui intervient un peu plus d'un an après que le gouvernement a inscrit les missions des Carif-Oref dans le code du travail via le décret n°2021-792 du 22 juin 2021 ([lire sur AEF info](#)), et alors qu'il continuait tout dernièrement à confier à ces structures des missions (référencement de l'offre d'apprentissage, référencement des modules additionnels mis en place dans le cadre du PIC ([lire sur AEF info](#))).

Questions juridiques

Dans les prochaines semaines et les prochains mois, plusieurs questions juridiques devront être clarifiées par les différents acteurs concernés (État et région). La première, soulevée par la CGT, a trait à la conformité des actes pris dans le cadre de la dissolution du GIP.

L'organisation syndicale a en effet évoqué lors de l'AG du 20 octobre un possible non-respect des dispositions de l'article 117 de la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, qui prévoit les conditions de dissolution d'un GIP.

Choix politique ?

Interrogée sur l'opportunité de se passer du Carif-Oref alors même que les régions sont en discussion pour participer au pilotage de France Travail, la région Île-de-France répond à AEF info qu'elle "ne supprime rien. Au contraire même, on va plus loin, on transforme notre manière de faire en mettant la performance et le lien avec l'utilisateur au cœur de notre politique de l'orientation. La région et l'État continueront d'assurer leurs missions obligatoires au titre du Carif-Oref telles que définies dans le code du travail. Nous allons mieux nous adresser au grand public sur ces sujets indispensables. On ne fait pas moins, on fait mieux."

La Région rappelle en outre avoir "fixé une priorité très forte sur la refondation de [sa] politique de l'orientation pour [son] nouveau mandat". dans ce cadre, elle souhaite que la future "Agence de la promesse républicaine et de l'orientation", qui devrait donc être un nouveau service régional et non une structure indépendante, sera "davantage tournée vers l'utilisateur dans une logique servicielle et [proposera] des solutions très concrètes aux Franciliens dès 12 ans pour qu'ils puissent trouver sereinement leur voie professionnelle". Elle précise que "cette agence sera notamment chargée d'informer directement les publics, de les accompagner, d'intervenir dans les collèges et lycées avec le monde de l'entreprise". En cela, elle "aura entendu un rôle très important de partenariat avec l'Éducation nationale pour faire de l'orientation un service public extrêmement proche des élèves". Cette agence devra également "animer les territoires autour de ses futurs services avec, lorsque c'est nécessaire, une logique d'aller vers' avec la mise en place de bus sillonnant les territoires", ajoute la région. Différentes missions toutefois tournées vers l'orientation à destination des jeunes qui ne laissent, pour le moment, pas de place aux publics en emploi ou en recherche d'emploi.

Christophe Marty

Notes

GIP Groupement d'intérêt public

IRP Instances de représentation du personnel

Carif-Oref Centre d'animation et de ressources d'informations sur la formation - Observatoire régional sur l'emploi et la formation

AG Assemblée générale

Drieets Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

SI Système(s) d'information

LFI La France insoumise

Affelnet Affectation des élèves par le net

M€ millions d'euros

PIC Plan d'investissement dans les compétences

